



## La fiche de données de sécurité

### 1. IDENTIFICATION

#### Identificateur du produit

Nettoyant d'accumulateur industriel ; Nettoyant d'accumulateur automobile

#### Autre moyens d'identification

Lavage de neutralisation, neutralisant d'acide

#### Code Produit

510140, 510145, 510156

#### Usages préconisés et déconseillés

Préconisé pour l'usage commercial ou industriel

Ne convient pas à l'usage domestique

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Quick Cable Corporation  
3700 Quick Drive  
Franksville, WI 53126-0509  
[www.quickcable.com](http://www.quickcable.com)

#### Numéro de téléphone en cas d'urgence (24/24H)

INFOTRAC            1-352-323-3500 (Internationale)  
                      1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

### Section 2 - SIGNALISATION DES RISQUES

#### **Classification SGH :**

Corrosifs pour la peau	1A	Destruction du tissu cutané: Exposition <3 min. observation
Corrosifs pour les yeux	1	<1 heure, une nécrose visible sur au moins un animal Lésions oculaires graves : dommages irréversibles à 21 jours exposition, résultats moyens d'épreuves de Draize: Opacité de la cornée> = 3, Iritis> 1.5

<b>Dangers SGH</b>		<b>SGH Précautions</b>
H314	Provoque des brûlures de la peau et lésions oculaires graves	P260            Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols
H318	Provoque des lésions oculaires graves	P264            Se laver ... soigneusement après manipulation P280            Porter des gants de protection / des vêtements de protection / protection aux yeux / protection au visage

P310	Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / spécialiste
P321	Traitements spécifiques (voir ... l'étiquette)
P363	Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche . Ne PAS faire vomir
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou avec les cheveux): Ôter / enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / sous la douche
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Ramener la victime à l'air frais et maintenir au repos dans une position confortable pour respirer
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT OCULAIRE: Rincer avec de l'eau en continu pendant plusieurs minutes. Enlever le cas échéant les lentilles de contact si c'est faisable - continuer à rincer
P405	Conserver bien scellé
P501	Éliminer le contenu / récipient dans

#### Danger



#### Section 3 - Composition

Nom chimique	N ° CAS	
Carbonate de potassium	584-08-7	* 1 – 9%

\* L'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de la composition ont été retenus comme un secret commercial

#### Section 4 - PREMIERS SECOURS

##### Inhalation:

Ne plus exposer le sujet à secourir au produit et éviter de s'y exposer soi-même en tant que secouriste. Utiliser une protection respiratoire adéquate. En cas d'irritation respiratoire, de vertige, nausée ou évanouissement, demander immédiatement une assistance médicale. En cas d'arrêt de la respiration, faire réanimer par une personne qualifiée tout en demandant immédiatement une assistance médicale.

##### Contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever toutes lentilles de contact si l'opération est encore faisable. Continuer à rincer pendant 15 minutes.

##### Contact avec la peau:

En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau à grande eau puis la laver à l'eau et au savon.

##### Ingestion:

Si le sujet est conscient, lui administrer 2 à 3 verres d'eau. Ne pas faire vomir et consulter immédiatement un médecin.

**Notes pour le médecin:**

Aucune donnée disponible.

## Section 5 - LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**LEI:** N/A

**LSE :** N/A

**Limites d'inflammabilité**

Point d'éclair: Pas de données disponibles

**Moyens d'extinction**

Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes

**Incendie ou explosion inhabituelles**

Pas de données disponibles

**Produits de combustion dangereux:**

Voir en section 10 la liste de produits de décomposition dangereux pour ce mélange.

**Lutte contre l'incendie**

Si l'évacuation du personnel est nécessaire, évacuer vers une zone au vent. Décontaminer le personnel et l'équipement avec un lavage à l'eau après l'exposition au feu et la fumée.

**Lutte contre l'incendie**

Les pompiers doivent porter une protection complètes dont un appareil respiratoire individuel.

## Section 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Isoler la zone et contenir le produit déversé. Evacuer de la zone les personnes ne portant pas l'EPI approprié jusqu'à nettoyage du déversement. Stopper la fuite si l'opération peut se faire sans risque, rester au vent et éviter le ruissellement vers les canalisations et les égouts.

**PETITS DÉVERSEMENTS** Empêcher le ruissellement dans les canalisations, égouts, sous-sols et zones confinées. Recueillir la substance renversée à la pelle et à la balayette et la placer dans un récipient approprié tout en évitant de faire voler la poussière.

**GROS DÉVERSEMENTS** Empêcher le ruissellement dans les canalisations, égouts, sous-sols et zones confinées. Recueillir la substance renversée à la pelle et à la balayette et la placer dans un récipient approprié tout en évitant de faire voler la poussière.

**DÉVERSEMENTS DE BASES CHIMIQUES** Neutraliser avec de l'acide citrique ou de l'acide acétique dilué. Neutraliser soigneusement les résidus puis laver à grande eau.

## Section 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions de manipulation:**

Porter tout l'équipement approprié de protection individuelle (EPI). Porter une protection respiratoire ou assurer une ventilation adéquate en tout temps car les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits clos ou mal ventilés. Utiliser le produit d'une manière qui minimise les éclaboussures et / ou la création de poussière. Garder le confinement fermé lorsqu'il ne sert pas. Ne pas manipuler ou stocker près de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou autres sources d'inflammation

**Stockage**

Éviter le gel. Entreposer à la température ambiante, soit 40 à 95 F (4 à 35 ° C)

**Exigences Réglementaires**

Aucune donnée disponible

## Section 8 - Contrôle de l'exposition et Protection individuelle

Nom chimique/N ° CAS	Limites d'exposition OSHA	Limites d'exposition ACGIH	Autres limites d'exposition
Carbonate de potassium / 584-08-7	N/A	N/A	N/A

**Contrôles d'ingénierie**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. S'assurer de la présence de points de lavage oculaires et de douches de sécurité à proximité du poste de travail.

### **Contrôle de la ventilation**

Prévoir une ventilation suffisante pour maintenir la concentration dans l'air sous la limite prévue

### **Contrôles administratifs**

Aucune donnée disponible

### **Protection aux personnes**

La norme OSHA pour les équipements de protection individuelle (29 CFR 1910.132) prescrit à l'employeur d'évaluer le risque sur chaque poste de travail afin de déterminer les besoins d'équipement en protection appropriée pour chaque employé.

### **Protection des yeux**

Se conformer aux pratiques habituelles en matière de protection des yeux industrielles

### **Protection de la peau**

Conformément aux bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, prendre toute précaution pour éviter le contact avec la peau

### **Protection des voies respiratoires**

En cas de dépassement de la limite de concentration dans l'air, le port d'un respirateur homologué est indiqué

### **Équipement contaminé**

Eliminer les déchets conformément aux régulations nationales, régionales et locales en vigueur

## **Section 9 - Propriétés physiques et chimiques**

Densité Vapeur:	Non déterminé	Densité:	1.024589783
Point de fusion:	Non déterminé	Point de congélation:	Non déterminé
Solubilité:	Complete	Intervalle d'ébullition:	100°C
Point d'éclair:	999 C, 999 F	Taux d'évaporation:	Non déterminé
Inflammabilité:	Non déterminé	Apparence	Liquide Orange
Odeur	Sans	État Physique	Liquide
Pression de la vapeur:	Non déterminé	Seuil de l'odeur:	Non déterminé
Limites d'explosion:	0%	Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non déterminé
Température d'auto inflammabilité:	N/A	Température de décomposition:	Non déterminé
Viscosité:	Non déterminé		

## **Section 10 – Stabilité et Réactivité**

**Stabilité:** STABLE

**Incompatibilités:** Aucune donnée disponible.

### **Produits de décomposition dangereux:**

comportant tout produit de décomposition résultant de la structure moléculaire des composants.

Aucune donnée disponible

Absence de risque de polymérisation dangereuse.

## Section 11 - Information Toxicologique

### Toxicité des mélanges

**Voie d'entrée :** Aucune donnée trouvée.

**Organes cibles:** Aucune donnée trouvée.

### Effets de la surexposition

## Section 12 - Information écologiques

### Écotoxicité

Aucune donnée disponible pour ce produit

## Section 13 - ÉLIMINATION

**Elimination** se conformer aux dernières réglementations en vigueur pour le territoire considéré

## Section 14 - Informations relatives au transport

Le texte suivant ne vaut que pour le transport autoroutier DOT aux Etats-Unis

### Classement de danger

Agence	Nom d'expédition correct	Numéro ONU	Groupe d'emballage
US DOT	NON -RÈGLEMENTÉ		

## Section 15 - Informations Réglementaires

La liste suivante se conforme uniquement aux régulations en vigueur au niveau fédéral aux Etats-Unis.

**US DOT Liste des polluants marins (172.101 - Annexe B)** - Aucune

**US DOT Liste des substances dangereuses et des quantités à déclarer (172.101 Annexe A)** - Aucune

**US DOT Liste des polluants marins graves (172.101 - Annexe B)** - Aucune

**SARA Section 302 Substances extrêmement dangereuses (40 CFR 355):** - Aucune

**SARA 302 Seuil de planification quantité.** - Aucun

**SARA Section 313, produits chimiques toxiques (40 CFR 372.65):** - Aucun

**SARA Quantité à déclarer** - Aucune

### Consignes de risques de l'Union Européenne

### Consignes de sécurité

### Législation sur le contrôle des substances toxiques (TSCA):

Tous les composants sont passibles ou exemptés de la Législation sur le contrôle des substances toxiques, excepté ceux qui sont énumérés ci-dessous. - Aucun

**Section 313 du titre III des amendements de la loi portant modification et ré autorisation du Fonds Spécial pour l'Environnement de 1986 (SARA).** produit contenant un ou plusieurs produits chimiques soumis aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 du Code des règlements fédéraux, section 372.

## Section 16 - Divers

Système d'information sur les matières dangereuses (HMIS)

National Fire Protection Association (NFPA)

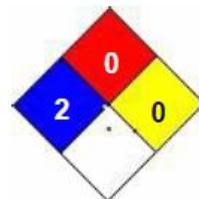
HEALTH	2
FLAMMABILITY	0
PHYSICAL HAZARD	0
PERSONAL PROTECTION	B

### Classification des dangers HMIS & NFPA

#### Légende

- |   |                |
|---|----------------|
| 0 | = INSIGNIFIANT |
| 1 | = LEGER        |
| 2 | = MODÉRÉ       |
| 3 | = HAUTE        |

### INFLAMMABILITÉ



#### SANTE

#### SPÉCIALE

#### INSTABILITÉ B

Date d'émission: 02/20/2015

Date de révision: 03/30/2015

Remarque de Révision : Nouveau format

#### Décharge de responsabilité :

A notre connaissance, les informations que comporte la présente fiche de données de sécurité à date de publication sont exactes. Ces informations n'ont pour autant qu'une valeur indicative en matière de manipulation, d'utilisation, de traitement, stockage, transport, élimination et dissémination et ne sauraient en aucun cas valoir garantie ou déclaration de qualité. Ces informations portent exclusivement sur le produit spécifié en tant que tel et non sur une quelconque utilisation de celui-ci conjointement à d'autres matières dans le cadre d'un mélange ou d'un processus autre que mentionnée dans le texte.